

**Document 6.** Dans son « Flash 7 », l'Agglo de Dieppe présente le « Contrat d'Agglomération ». La fiche 23 du document précise le financement du projet « Dieppe Sud » par l'Agglo.



**LE PREMIER CONTRAT**  
Il a été signé en 2004 pour un budget total de 30 millions d'euros.  
Il a permis la réalisation de nombreuses études structurantes mais aussi la construction du stade des Vertus, le complexe balnéaire de Dieppe, un hôtel d'entreprise, le restaurant panoramique de l'hippodrome, la halte verte à Offranville, le point jeunes à Grèges, la place Mayenne à Martin-Eglise...

**LE DEUXIEME CONTRAT D'AGGLO**

Le 3 février 2010, le Préfet, Rémi Caron, le Président de la Région, Alain Le Vern, le Président du Département, Didier Marie et le Président de Dieppe-Maritime, Patrick Boulrier ont signé le deuxième contrat d'agglomération.

*« Ce contrat d'agglomération affirme encore davantage Dieppe-Maritime dans sa volonté d'être une agglo de référence, un pôle d'équilibre régional »*

Sébastien Jumel, Vice-Président en charge du suivi du contrat d'agglomération.

**66 millions d'euros**  
**55 fiches action**

**Financiers :**  
Europe : 0,7%  
Etat : 4,82%  
Région : 20,6%  
Département : 10,64%  
Dieppe-Maritime: 18%  
Autres partenaires et maîtres d'ouvrages: 45,24%

de gauche à droite : Didier Marie, Rémi Caron, Patrick Boulrier et Alain Le Vern



**Situation B. L'aménagement d'un territoire urbain : Dieppe Sud.**

*Quels sont les enjeux et qui sont les acteurs de l'aménagement urbain ?*

**Document 1.** En mai 2011, la municipalité présente officiellement le projet « Dieppe Sud »

**Dieppe Sud**  
un projet clé pour le territoire dieppois

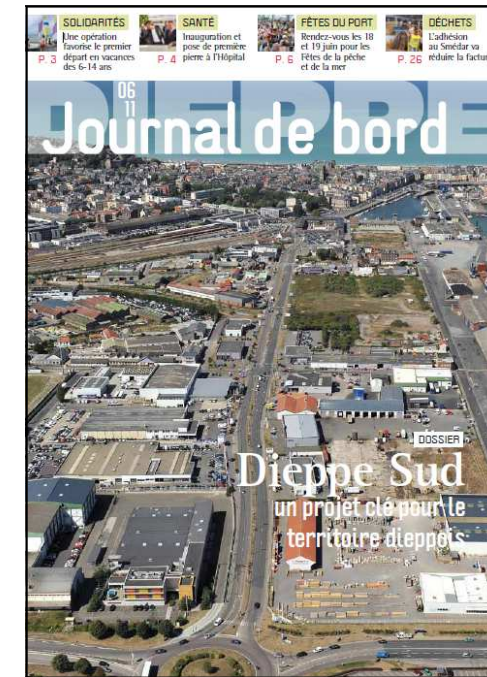
Opération majeure pour le développement de la ville et de son agglomération, le schéma d'aménagement de la Zac Dieppe Sud a été dévoilé aux Dieppois lors d'un Conseil municipal spécial, le 12 mai dernier. Présentation d'un projet qui changera la face de Dieppe pour les vingt ans à venir.

[...] **Un site historique**  
A la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, de nombreuses activités industrielles et portuaires se développent en effet dans ce secteur : scieries, huileries, entrepôt de tabac et de fruits exotiques, activités de logistique. Cette industrialisation s'accompagne de la création d'infrastructures de transport importantes : installations portuaires, réseau ferré, construction d'une gare SNCF en complément de la gare maritime...

Dès la fin du siècle dernier, les activités industrielles ainsi que le trafic portuaire et ferré connaissent un déclin. Cette baisse d'activités se matérialise par l'apparition de friches et l'abandon de l'utilisation de voies de chemin de fer.

**La création de la Zac Dieppe Sud**  
Dès les années 1990, la Ville de Dieppe décide de redynamiser ce territoire. Elle crée donc la Zone d'aménagement concertée (Zac) Dieppe Sud en 1999 et en confie la réalisation à la Semad (Société d'économie mixte de l'agglomération dieppoise).

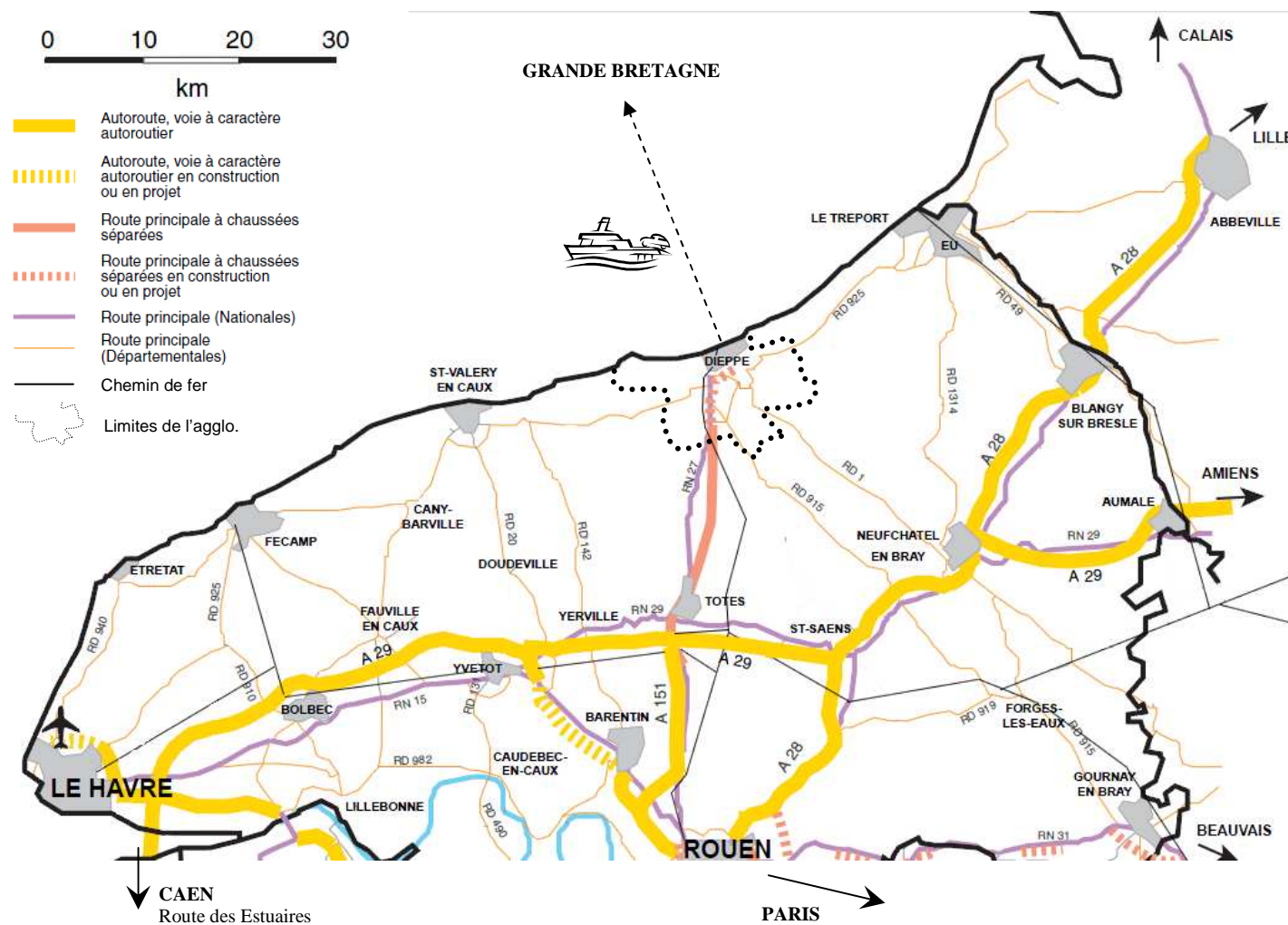
**Document 2.**



En Juin 2011, la ville distribue dans les boîtes aux lettres dieppoises 2000 exemplaires du Journal de bord (Jdb), mensuel, présentant ainsi le projet à tous les habitants

Les documents 1 à 5 en sont issus.

**Document 7. Organisation de l'espace**



**Document 3.** Carte extraite du Jdb.





# Dieppe– Sud : étude des documents

## Document 1. Texte.

- a) Quel secteur d'activité se développe à Dieppe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ? .....
- b) Quelles sont les conséquences du déclin économique de ces activités à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ?
- Conséquence sociale : .....
  - Conséquences spatiales : .....

## Documents 1 et 2.

- a) Quelle collectivité territoriale est l'acteur principal de cet aménagement urbain ? .....
- b) Combien de temps les pouvoirs publics ont-ils mis pour réaliser la reconversion du lieu ? .....

## Document 3.

a) Note et trace sur la photo ci-dessous les éléments suivants (aide-toi du document 7)

- Le Nord
- Les directions suivantes : Rouen , Grande Bretagne, la baie de Somme, le Havre.
- Les axes de transports principaux (en rouge).
- ..... Les limites de la Zac.
- L'espace dédié au port (couleurs au choix).
- L'espace dédié aux activités économiques.

## Document 3.

- B) Quelles sont les limites qui contraignent cette Zac ?
- Au Nord-Est : .....
- Au Sud-Est : .....
- Au Nord-Ouest : .....

## Documents 4 et 5. Définis :

- Tertiaire : .....
- Parking silo : .....
- Pôle multimodal : .....
- Mixité urbaine : .....

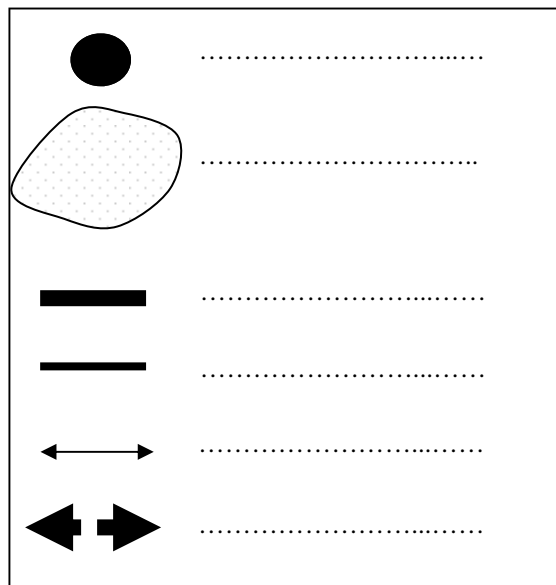
## Documents 4 et 5

- a) Quel est le statut administratif de Dieppe dans le département ? .....
- b) Qui est concerné par le nouveau centre administratif ? Les habitants de ...
- ... la commune de Dieppe ?
  - ... l'arrondissement départemental ?
  - ... la région Haute-Normandie ?
- c) Souligne le passage du texte (doc. 5) qui montre les objectifs de ces aménagements dans ce domaine. ....
- d) Quels autres aménagements sont alors nécessaires pour accueillir cette population ? .....
- e) Pourquoi faut-il créer un second « Centre » à ton avis ? .....



## Document 6.

- a) Qui sont les acteurs financiers des projets de l'agglomération ? .....
- b) Quel est le rôle de l'Agglomération dans le projet « Dieppe Sud » ? .....



## Document 7. a) Place les mots suivants sur le schéma et complète la légende.

- |                             |                         |                         |                              |                    |
|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------|
| Caen, route des Estuaires   | Agglomération dieppoise | Axes d'influence locale | Calais, Europe du Nord       | Paris              |
| Axes nationaux et européens | Axes régionaux          | Interface portuaire     | Pôle urbain et administratif | Projet Paris-Seine |

b) Place sur ce schéma la Zac et le projet d'aménagement RN27 (point et tracé en rouge).

